



TREIZIÈME ANNÉE VOLUME XXV, No 8

Samedi 23 Février 1895

La  
**SEMAINE RELIGIEUSE**

DE  
**MONTREAL**

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque  
de Montréal.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

**ADMINISTRATION**

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.



ARBOUR & LAPELLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

# CASTLE & FILS

20 RUE UNIVERSITE, Montréal.

## VITRAUX d'ART pour EGLISES

CLOCHES D'EGLISES

Agents pour la Maison E. CHAMPIGNEULE & CIE, France

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET DEVIS

## Meubles

A GRANDE REDUCTION

Notre assortiment est maintenant au complet, comprenant

*Ameublement de Salon, de Chambre, de Salle à Manger, de Cuisine, Couchettes en Fer, Literie, Pupitres, Prie-Dieu, etc.*

NOUS SOLLICITONS RESPECTUEUSEMENT LA FAVEUR D'UNE VISITE AVANT DE PLACER VOTRE COMMANDE.

**A. BELANGER, 1672, RUE NOTRE-DAME.**

N. B.—Une attention spéciale sera donnée aux commandes par la poste.



## ANCHOR WEAKNESS CURE

LIQUOR PHOSPHATICA "ANCHOR"

Est le REMEDE TONIQUE par excellence

Pour le renouvellement du sang et des tissus.

### INESTIMABLE

Dans tous les cas de Dyspepsie, embarras du foie, maladies des nerfs, épuisement nerveux, maladies du sang, Anémie, Chlorose, Débilité générale et la Consommption.

Anchor Medicine Co., Québec.

Ottawa, 10 mars 1898.

Messieurs.—Je prescris depuis un certain temps votre préparation appelée *Anchor Weakness Cure*, ou remède Anchor, dans un grand nombre de cas de dyspepsie, de maladies de Poumons, de Consommation même, de Faiblesse du sang, de Débilité nerveuse ou générale. Chaque fois, j'ai obtenu de bons résultats qui ont dépassé mes espérances; et mes patients m'en ont exprimé leur grande satisfaction.

Je considère que cette préparation est, peut-être, le meilleur tonique reconstituant que nous pouvons donner à tous ceux qui souffrent de Faiblesse, quelle qu'en soit la cause.

Docteur J. GOUBOUT, M. P.

En vente partout ou s'adresser à la

**ANCHOR MEDICINE CO.**

Québec et à la succursale à Montréal.

No 1626 NOTRE-DAME

# AUX MESSIEURS DU CLERGE

## VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de *Stells et d'Espagne*, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

**HUDON HEBERT & OIE**, Importateurs de vins et liqueurs en gros.

41, rue St-Sulpice, et 22, rue DeBresolles, MONTREAL.

# B. E. MCGALE

## PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123  
MONTREAL.

Le dimanche :

de 1 heure à 2 heures P. M.  
" 5 " 4 6 " "  
" 8.30 " 9.30 " "

## VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

**ERNEST GIRARDOT & OIE**, Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

**ERNEST GIRARDOT & OIE.**

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

## Cloches Pour Eglises

**MEARS & STAINBANK,**

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPL

(Londres Ang)

**MENEELY & OIE**

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y

**HUGH RUSSEL,**

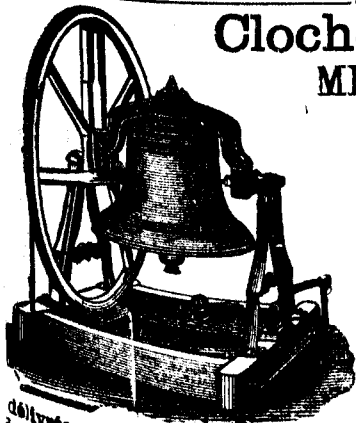
Agent.

**TEMPLE BUILDING**

**185 RUE ST-JACQUES MONTREAL**

Prix donnés sur demande pour cloches

délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près



## Prières des Quarante-Heures

LUNDI	25	FEVRIER	— N.-D. des Anges.
MERCREDI	27	“	— Boucherville.
VENREDI	1	MARS	— St-Louis de Terrebonne.

## Fêtes de la semaine

DIMANCHE	24	FEVRIER	— QUINQUAGÉSIME, sem.
LUNDI	25	“	— S. Marguerite de Cort., sem.
MARDI	26	“	— S. Mathieu, ap., d. 2 cl.
MERCREDI	27	“	— CENDRES, sem.
JEUDI	28	“	— D la Ferie, sem.
VENREDI	1	MARS	— Ste Cour. d'Épin. de N. S. J. C., d. m.
SAMEDI	2	“	— De la Ferie.

## La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :

Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.

Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les personnes défuntés de ses abonnés.

## N. SIMONEAU ELECTRICIEN — PRATIQUE

*Bureau : 1990 rue Notre-Dame - Montréal*

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages légers de tout genre. Appareils électriques toujours en main. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

— Référence : Archevêché de Montréal. TELEPHONE BELL 1275

# ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

## D'Ornements d'Église

### Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de toutes formes, Lustres, Chandelliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboures, Ostensives et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

*Magnifique candélabre breveté au Canada et aux États-Unis, à sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements différents, aux prix de \$32.50 la paire.*

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

**1677 rue Notre-Dame - Montréal**

# LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 ET 258 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

## NOUVEAUTÉS.

- Topo** (le P. B.), S. J.—*Institutiones theologicæ in usum scholarum. Volumen I*, continens: Tractatus de vera Religione, de Ecclesia Christi, de Verbo Dei scripto et tradito. *Volumen II* continens: de Deo uno, de Deo trino, de Deo creatore. 2 vol. 9 x 5½.....3 00
- Gasparri** (l'abbé P.): *Tractatus canonicus de sacra Ordinatione*. 2 vol. 9 x 5½.....3 25
- Piat** (l'abbé): Cinquante-deux prênes sur les Sacrements. 1 vol. 8 x 5.. 1 00
- Cinquante-deux prênes sur le Symbole des Apôtres. 1 vol.....1 00
- Cinquante-deux prênes sur le Décalogue. 1 vol.....1 00
- Margiotta** (Domenico): *Adriano Lemmi*, chef suprême des Francs-Maçons (Souvenirs d'un Trente-troisième). 1 vol. 9 x 5½.....0 88
- Les Lettres de Henri Lasserre** à l'occasion du roman de M. Zola, "Lourdes," avec pièces justificatives, démentis et défi. 1 vol. 7½ x 4¾.....0 25
- La Question biblique** et l'encyclique "*Providentissimus Deus*," par le P. S. M. Brandi, S. S., rédacteur à la *Civiltà cattolica*, à Rome, traduit de l'italien. 1 vol. 7½ x 4½.....0 63
- Paroles de Jubilé de S.S. Léon XIII.**—Discours prononcés par S.S. Léon XIII, à l'occasion du cinquantième de sa consécration épiscopale, suivis de l'encyclique "*Præclara gratulationis*," recueillis et expliqués par un pèlerin. 1 vol. 7½ x 4¾.....0 88
- Science catholique et savants catholiques.** par le P. Zahm, professeur à l'université Notre-Dame, à Indiana (E.-U.), traduit de l'anglais, par l'abbé Flageolet. 1 vol. 7½ x 4¾.....0 88
- Catholiques allemands**, par l'abbé A. Kannengieser. 1 vol. 7½ x 4¾.....0 88
- La Liberté**, par l'abbé C. Piat. Historique du problème au XIX<sup>e</sup> siècle. Fait de la liberté. Idée de la liberté. Limites de la liberté. 2 vol. 7½ x 4¾.....1 75
- Maurèse salésien** ou Méditations pour tous les jours de l'année extraites des Œuvres de saint François de Sales, par un Missionnaire de Saint-François de Sales. 1 vol. 7½ x 4¾.....1 00
- La Vie intérieure simplifiée** et ramenée à son fondement, ouvrage publié par le P. Joseph Tissot. 1 vol. 7½ x 4¾.....0 75
- Avis et réflexions** sur les devoirs de l'état religieux pour animer ceux qui l'ont embrassé à remplir leur vocation. Ouvrage utile non seulement aux religieux, mais encore à toutes les personnes qui veulent vivre dans le monde avec une piété solide, par un religieux bénédictin. 2 vol. 7½ x 4¾.....1 50
- La Fille de Sion** ou la vocation à la vie religieuse, par l'abbé Fournier. 1 vol. 7½ x 4¾.....1 00
- Les douze vertus** d'une bonne maîtresse, ouvrage utile aux mères de famille, aux institutrices, etc., par le P. Pottier, S. J. 1 vol. 5½ x 3½.....0 10
- La jeune fille** et la vierge chrétienne à l'école des saints, par l'abbé J. Berthier. 1 vol. 6¾ x 4½.....0 33
- Des Etats de vie chrétienne** et de la vocation d'après les Docteurs de l'Eglise et les théologiens, par l'abbé J. Berthier. 1 vol. 6½ x 4½.....0 38

# Fonderie de Cloches de la Cie Meneely

CLINTON H. MENEELY, Gerant General

Troy, N. Y. et New York City.

FABRIQUE DES

## CLOCHES D'EGLISES DE PREMIERE CLASSE

### FIRMINAND ARCHAMBAULT

## Valises, Sacs de Voyage

ETC., ETC., ETC.

### Fabriques et Repares

*Une attention spéciale est donnée au Clergé et aux Communautés Religieuses.*

1617 Rue Notre-Dame - Montréal

MAISON FONDÉE EN 1843

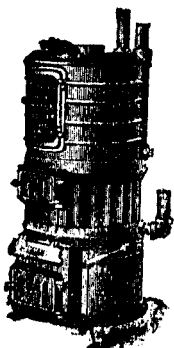
## OWEN MCGARVEY & FILS

Spécialité de couchettes et literie pour collèges et couvents et d'ameublement pour familles.

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE

### MEUBLES DE TOUTES SORTES

1849, 1851 et 1853 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL



A. DEMERS

ETABLI EN 1863.

C. BRUNET

## DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 rue St-Laurent, Montreal

Ferblantiers, Plombiers et Couvresseurs

Poseurs d'Appareils de Chauffage et Electriciens

*Assortiment très varié et complet d'Ustensils de Cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc.*

SPECIALITE pour la pose et les réparations des Fournaises à l'eau chaude, à vapeur, haute et basse pression, et des Fournaises à l'air chaud, à des prix très modérés.

TÉLÉPHONE BELL 589

TÉLÉPHONE MARCHANDS 130

# CURE D'EAU KNEIPP 67 rue Dubord CARRE VIGER) - MONTREAL

Etablissement hydrothérapique recommandé par Mgr Kneipp et confié à l'administration du médecin soussigné qui a fait des études spéciales de la Cure d'eau en Allemagne auprès du savant Prélat et de ses médecins.

*Quelques-unes des maladies avec succès :* Consommation (1re période), Paralysie, Ataxie locomotrice, Maladies des os, des muscles, Hydropisie, Chancre, Hystérie, Hypochondrie, Beau Mal, Rhumatisme, Maladies de la peau, Neurasthénie, Dypsomanie avec soif pour les boissons enivrantes et les drogues narcotiques, Mal de nerf, Maladies des femmes, Dyspepsie, Constipation, Migraine, Hémorrhoides, Chute du rectum, Mal de reins, Asthme, Pleurésies chroniques, Maladies de la moelle épinière, Nervosité, Impuissances sexuelles, Sueurs de pieds, Scrofules, Diarrhées, Ulcères, Varices, Vertiges, Bronchites chroniques, Rhumes, Catarrhes, Maux de gorge, Faiblesse, Diffémités et infirmités de toutes sortes chez les enfants et les adultes, Inflammation en général, etc., etc.

**Prix du traitement par semaine :** Cabines de 1re classe \$3.00, seconde classe \$2.00. Un traitement simplement hygiénique sans consultation du médecin est donné le soir au prix de \$0.75 ou \$1.00 par semaine selon la classe.

**Heures du traitement :** Pour le clergé à 9.45 hrs A. M. et 3.45 hrs P. M.  
Pour les Dames à 10.30 hrs A. M. et 4.30 hrs P. M.  
Pour les Messieurs à 11.30 hrs A. M. et 5.30 hrs P. M.

**Traitement Hygiénique du soir :** Pour les Dames de 8.00 à 9.00 hrs P. M.  
Pour les Messieurs de 9.00 à 10.00 hrs P. M.

Une attention spéciale est donnée aux membres du clergé. — Attention délicate pour les dames et toutes susceptibilités ménagées ; une dame étudie maintenant la méthode Kneipp de doucher sous instruction du soussigné et fera le service au département des dames à partir du 1er Fév. prochain. Aussi un doucheur expérimenté sera attaché au département des Messieurs.

**Heures de consultations :**  
De 8.30 à 10.00 hrs A. M.  
" 2.30 à 4.00 " P. M.  
" 7.00 à 8.00 " "

**JOS. EDM. BERGERON,**  
M. D. C. M. V. S. & K. M.

Téléphone Bell 6379.

ETABLIE EN 1874

## G. A. LAMONTAGNE & CIE MARCHANDS TAILLEURS

No 1536 Rue Ste-Catherine, Voisin de la Banque d'Epargne  
MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses une attention toute spéciale.

SPÉCIALITÉ : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.

## Marbrerie Canadienne

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR - - MONTREAL

## A. R. CINTRAT

Telephone No 2973. *Marbrier Sculpteur*

Monuments, Pierres Tombales, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage en Marbre et Mosaïque, etc.

Référence : Archevêché de Montréal.

# Librairie G. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 et 258, rue St-Paul Montréal.

## NOUVEAUX MISSELS

Absolument complets, renfermant le nouveau *Propre du Canada* et tous les nouveaux offices.

**Missale Romanum.** Edition de Tours. Format 11 x 7 $\frac{3}{4}$ , impression rouge et noir.  
Reliure cuir marbré, tranche peigne..... 3 00  
Reliure cuir noir gaufré, tr. peigne..... 3 00  
Reliure chagrin noir, empreintes à froid, tranche dorée..... 4 10  
Reliure en chagrin rouge, empreintes riches dorées, tranche dorée... 5 75

**Missale Romanum.** Edition de Tours. Impression *en rouge et noir*. Format 13 x 9 $\frac{1}{2}$ .  
Reliure cuir marbré, tr. peigne..... 4 85  
Reliure chagrin noir, tr. dorée..... 5 60  
Reliure riche chagrin rouge, empreintes dorées, tr. dorée..... 7 75

**Missale Romanum.** Edition de Tours. Impression *en noir seulement*. Format 13 x 9 $\frac{1}{2}$ .  
Reliure cuir marbré, tranche peigne..... 4 00  
Reliure chag. rouge, empreintes dorées, tr. dorée..... 7 00

**Missale Romanum.** Edition de la Société Saint-Jean-l'Évangéliste. Edition de grand luxe, impression *en rouge et noir*, riches lettrines et encadrements. Format 16 x 11 $\frac{1}{4}$ .  
Reliure chagrin rouge avec riches empreintes dorées, tr. dorée..... 15 00

**Missæ pro Defunctis.** Edition de Tours. Impression *en noir*. Format 13 x 9.  
Reliure basane noire..... 1 00

**Missæ pro Defunctis.** Edition de la Société St-Jean-l'Évangéliste. Impression *en rouge et noir*.  
Reliure basane noire forte, tranche rouge..... 1 60

**LA REVUE CANADIENNE** offre à des conditions excessivement avantageuses, comme prime à ses abonnés anciens et nouveaux, la splendide réédition du *Répertoire national* de Huston, ouvrage devenu rarissime, cette nouvelle édition renferme un grand nombre de portraits et elle est précédée d'une *Introduction* par M. le juge Routhier, elle se compose de quatre beaux volumes 9 x 6 et se vend couramment \$10.00. Demander à la Librairie G. O. BEAUCHEMIN & FILS à quelles conditions les abonnés de la *Revue Canadienne* peuvent obtenir ce précieux recueil de littérature nationale.



LA  
**Semaine**  
 DE  
**Religieuses**  
 MONTREAL

### SOMMAIRE

I Offices extraordinaires. — II La question des écoles au Manitoba. — III Chronique. — IV Procès malheureux. — V A l'index. — VI La robe. — VII Exposition de Chicago. — VIII A propos de Renan. — IX Le maréchal Canrobert. — X Nouvelles religieuses — XI Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières. — XII Aux prières.

### OFFICES EXTRAORDINAIRES

**DIMANCHE 21.**—Annonce de la fête de saint Mathias, du Mercredi des Cendres, du Carême et des Pâques.

**Mardi 26.**—Les Pâques sont annoncées par le son des cloches à l'Angelus du soir.

**Cathédrale.**—Mercredi, 27, bénédiction des cendres par Monseigneur l'Archevêque.

C'est à la prière du soir, à 7½ heures, que se feront les instructions du Carême et les exercices du mois de saint Joseph pendant le mois de mars.

**Jendi, 28.**—Grand'messe pour les bien'viteurs de l'Archevêché à 6¼ hrs.

**Soeurs Grises.**—Mardi 26, profession religieuse.

### LA QUESTION DES ECOLES

#### Au Manitoba

**C**ETTE question préoccupe aujourd'hui tous les esprits. On le conçoit : c'est la liberté religieuse et la justice qui sont en cause.

Une loi inique a enlevé à nos frères de Manitoba des droits que leur garantissaient les traités. Les réclamations, les nobles et fermes protestations n'ont rien fait : la minorité s'est vue écrasée par la force et par le nombre.

Une décision du Conseil Privé est venue, déclarant consti-

tutionnelle la loi dont nos frères avaient tant de raison de se plaindre, et l'on sait l'impression de profonde tristesse qu'elle causa dans tous les cœurs catholiques, d'un bout à l'autre du Canada. Nous n'avons pas perdu courage cependant, parce que le droit restait de notre côté.

Nous avons raison d'espérer.

Les évêques de tout le *Dominion* se sont levés : ils ont pris en main la cause des faibles et des opprimés, et ils s'en sont faits les éloquents avocats dans un document ferme, ému, apostolique, qui rappelait les plus belles productions des Pères de l'Eglise.

De nouveau nos frères, forts de cette protection, soutenus par les plus hautes influences, se sont présentés devant le premier tribunal de l'Empire. Et cette fois la plainte a été entendue.

Il a été dit à ceux qui nous gouvernent, aux chefs de l'Etat, qu'ils avaient en mains le pouvoir de remédier à des lois dont souffrait la minorité d'une province. La cause était gagnée.

Maintenant le gouvernement doit agir ; il y est tenu par devoir et par honneur. Il agira, nous en sommes certains, et nous attendons sa décision. Pour nous, la question des écoles n'est une question ni de politique ni de partis : c'est une question de justice, de principe, et nous en demandons la solution par les moyens les plus efficaces que la Constitution permet.

## Chronique

**A**nniversaire.—Nous avons célébré mercredi dernier, 20 février, le 17<sup>me</sup> anniversaire de l'élection de Notre Saint Père le Pape Léon XIII. Que Dieu daigne conserver, plusieurs années encore à l'Eglise son auguste chef, l'un des plus étonnants et des plus illustres pontifes, sans contredit, qui se soient assis sur la Chaire de saint Pierre.

Quarante-cinq ans de sacerdoce.—Mgr l'archevêque de Montréal célèbre, aujourd'hui même, le 45<sup>me</sup> anniversaire de son ordination au sacerdoce. Sa Grandeur doit dire la sainte messe à l'église St-Jacques. Sa vénérable mère sera là, sans

doute pour recevoir la communion de sa main. Qu'elle daigne agréer ainsi que notre premier pasteur l'hommage de nos plus respectueuses félicitations et de nos vœux.

Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, a été l'hôte de Mgr l'Archevêque de Montréal au commencement de cette semaine. Sa Grandeur se rendait à Ottawa pour y traiter certaines questions qui intéressent sa ville épiscopale.

Ecoles du Manitoba.—C'est lundi prochain, 26 février, que le gouvernement fédéral entendra à Ottawa la cause des catholiques du Manitoba.

Opuscule.—Nous avons reçu de M. l'abbé Delamarre, préfet des études au séminaire de Chicoutimi, un charmant opuscule sur la dévotion aujourd'hui si populaire à saint Antoine de Padoue. C'est un ouvrage pieux, instructif, très élégamment écrit et que nous nous faisons un plaisir de recommander à nos lecteurs. Nous en reparlerons.

L'Œuvre des Tabernacles.—Nous venons de recevoir le 20e rapport de cette œuvre si belle, digne de l'encouragement et de la sympathie de tous les catholiques. Le nombre des associés est de 1208 : il nous semble qu'il devrait être de plusieurs milliers. Pendant l'année 1894, 120 paroisses, dans 27 diocèses, et 30 chapelles ont été assistées. Les missions les plus lointaines, comme celle du Petit Lac des Esclaves ont ressenti les bienfaits de cette pieuse société. Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux dévouées directrices, les sœurs de la Congrégation Notre-Dame.


Au Sacré-Cœur.—Mardi dernier, Son Excellence le gouverneur général et Lady Aberdeen sont allés au couvent du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet.

Après avoir reçu les hommages des religieuses et des élèves, leurs Excellences ont visité les classes, les études et le dortoir. Elles ont beaucoup admiré la chapelle, l'une des plus riches assurément que possède le diocèse. Le gouverneur général, en répondant aux adresses qui lui avaient été présentées fait une allusion touchante à l'éminent homme d'Etat que le Canada vient de perdre, Sir John Thompson.

Tout près du couvent se trouve l'école Ste-Sophie, école

paroissiale également sous la direction des religieuses du Sacré-Cœur. Lady Aberdeen a paru s'intéresser particulièrement à cette maison si remarquablement tenue. M. l'abbé Delinelle, aumônier de l'Institution, M. Beaubien, curé du Sault-au-Récollet, M. le chanoine Martin, aumônier du Sacré-Cœur à Montréal, M. le chanoine Leclerc, quelques Pères Jésuites et quelques citoyens de la ville étaient présents à cette réception.

### Diocèse de Sherbrooke.

uarante-Heures. — A St-Fortunat de Wolfestown, le 27 février.


Au couvent de Richmond, le 2 mars.

**Au Séminaire.**—On a installé, cette semaine, dans la chapelle du Séminaire un joli petit autel qui sera dédié à saint Paul. Ce nouvel autel est un don de M. l'abbé Paul Côté, curé de St-Julien de Wolfestown ; il sera orné d'un beau tableau représentant le grand Apôtre en contemplation. Ce tableau, donné par Monseigneur l'évêque de Sherbrooke, est l'œuvre d'une religieuse du monastère du Précieux Sang, de St-Hyacinthe.

**Bazar.** — Le bazar au profit de l'église de St-Antoine de Lennoxville, a rapporté la jolie somme de \$415.00.

**Mgr LaRocque.**—Une lettre reçue de Rome ces jours derniers, nous apprend que Mgr LaRocque va assez bien. Sa Grandeur espère pouvoir revenir à Sherbrooke pour la semaine sainte.

## PROCES MALHEUREUX

E procès intenté à Monseigneur l'archevêque de Montréal par les directeurs de la *Canada-Review*, et terminé, comme on le sait, à l'honneur de notre vénérable Ordinaire, a été suivi d'un autre procès contre un des membres du chapitre de la cathédrale, M. le chanoine Bruchési. Mais chose étrange et profondément triste, ce dernier procès a eu pour auteur non pas un homme rangé parmi les adversaires du clergé, mais un professeur de notre Université catholique,

M. le Dr Lamarche. Et le prêtre cité devant les tribunaux est également professeur de la même Université.

Quels étaient les griefs de monsieur le docteur ?

Remercié de ses services par la famille de M. le chanoine Bruchési, il s'était imaginé que celui-ci avait conspiré contre lui et avait été la cause de son renvoi. Voilà tout. Et sur ce soupçon, il avait pris contre son collègue l'action en dommages que l'on sait.

La cause a été entendue la semaine dernière devant Son Honneur le juge Archibald. L'inanité et l'injustice de la poursuite, démontrées par tous les témoins, ont été admises par les avocats du demandeur lui-même. Presque toute la discussion a roulé sur quelques mots contenus dans le plaidoyer du défendeur, et où l'on voulait voir un libelle.

Si ce procès a pris des proportions auxquelles personne ne s'attendait, ce ne peut être, on le comprend, à raison de son importance intrinsèque. Il n'y avait même pas matière à procès, et l'honorable juge l'a clairement fait entendre en prononçant son jugement. Lui, anglais et protestant, a donné en même temps, avec autant de fermeté que de dignité à plusieurs catholiques, des leçons qu'ils ne pourront pas oublier.

C'est tout ce que nous voulons dire de cette cause qui a attristé tous les amis de la religion et de notre Université, cause qui n'aurait jamais dû être portée devant les tribunaux.

La *Minerve* a publié le texte complet du jugement et l'a accompagné d'un article remarquable que nous croyons devoir reproduire :

« Nos lecteurs ont pu suivre dans nos colonnes les diverses péripéties du procès Lamarche-Bruchési. Nous publions plus loin le texte du jugement prononcé samedi dernier par Son Honneur le juge Archibald. Il ne nous appartient pas de commenter ce document dont les considérants et les conclusions se recommandent à la raison et à l'appréciation de chacun. Cependant, il n'est pas hors de propos de signaler le fait assez extraordinaire que la sentence du tribunal a été rendue en français, dans la langue des parties. Rapproché d'un passage significatif de son jugement, ce fait donne à penser que l'honorable président de la Cour a voulu affirmer le droit que possède un juge de langue anglaise d'interpréter « les mots usuels » de la langue française.

La cause est finie ; mais nous ne saurions taire le regret qu'un procès de ce genre ait pu occuper durant plusieurs jours l'attention publique. Le caractère et la situation des parties, la nature si intime de l'action ne comportaient pas, ce nous semble, un tel retentissement. Disons que certaines paroles et certains faits qui ont été révélés au cours de l'enquête, paraissent témoigner, de la part de la poursuite, une préoccupation et un dessein tout à fait étrangers au simple souci de la réputation et des intérêts professionnels.

Comme Catholiques, nous déplorons la répétition de démarches et d'écrits qui ne peuvent qu'affaiblir dans l'esprit de notre population le prestige de la religion dans la personne de ses ministres. On n'épargne même pas les plus élevés en dignité.

Comme Canadiens-français, nous regrettons que des questions et des intérêts d'un ordre aussi respectable soient exposés à de semblables procédures, aussi bien qu'aux commentaires plus ou moins justes de nos concitoyens d'origine et de croyance différentes.

Dans le cas actuel, cette considération devient encore plus grave par le fait que l'accusation a été portée par un professeur d'une Université catholique contre un de ses collègues, lequel occupe en outre une haute situation ecclésiastique. La surprise si pénible causée par une telle conduite n'a pas échappé à l'observation de l'honorable juge Archibald, qui a rendu hommage à la dignité de caractère et à la noblesse des procédés dont a fait preuve M. le chanoine Bruchési envers un ancien ami et un collègue.

Tous les gens bien pensants ne pourront qu'applaudir à une solution qui comble la légitime attente des catholiques et fait justice encore une fois de poursuites dont le but n'est que trop évident. »

---

## A L'INDEX

---

**D**ANS sa séance du 25 janvier dernier, la Sacrée Congrégation de l'Index a condamné tous les ouvrages d'Emile Zola : *Opera omnia*.

Ce décret, qu'on ne l'oublie pas, oblige tous les catholiques, quelque soit leur condition.

Dire que l'on peut lire un livre de cet auteur parce qu'on n'y voit pas de mal, ou parce qu'on désire simplement se mettre au

courant de la littérature du jour, serait méconnaître absolument la nature et la portée des lois de l'Eglise.

Il est des cas, sans doute, où il peut être utile, nécessaire même, vu la profession qu'on exerce ou les études que l'on fait, de connaître des ouvrages défendus par la Congrégation de l'Index. Alors il faut obtenir l'autorisation-nécessaire en s'adressant à la Congrégation elle-même ou à son Ordinaire.

## LA ROBE

**D**ANS l'étroite mansarde où glisse un jour douteux,  
La femme et le mari se querellaient tous deux.

Il avait, le matin, dormi, cuvant l'ivresse ;

Et s'éveillait, brutal, mécontent, sans caresse,

Le regard terne encore, et le geste alourdi,

Quand l'honnête ouvrier se repose, à midi.

Il avait faim ; sa femme avait oublié l'heure ;

Tout n'était que désordre aussi dans sa demeure ;

Car le coupable, usant d'un stupide détour,

S'empresse d'accuser, pour s'absoudre à son tour !

« Qu'as-tu fait ? d'ou viens-tu ? réponds-moi... je soupçonne

Une femme qui sort et toujours m'abandonne.

— J'ai cherché du travail ; car, tandis que tu bois,

Il faut du pain pour vivre, et, s'il gèle, du bois !

— Je fais ce que je veux.

— Donc je ferai de même.

— J'aime ce qui me plaît !

— Moi, j'aimerai qui m'aime !

— Misérable !... »

Et soudain, des injures, des cris,

Tout ce que la misère inspire aux cœurs aigris ;

Avec des mots affreux mille blessures vives ;

Les regrets du passé, les mornes perspectives,

Et l'amer souvenir d'un grand bonheur détruit.

Mais l'homme, tout à coup :

« A quoi bon tout ce bruit ?

J'en suis las. Tous les jours c'est dispute nouvelle,  
 Et c'est par trop souvent me rompre la cervelle !  
 Beau ménage vraiment que le nôtre, après tout !  
 Je prends, à vivre ainsi, l'existence en dégoût.  
 Rien ne m'attire plus dans cette chambre sombre  
 Où la chance est mauvaise, où des malheurs sans nombre  
 M'ont acéablé ! »

La femme aussitôt : « Je t'entends.

Eh bien, séparons-nous ! d'ailleurs, voilà longtemps  
 Que nous nous menaçons.

— C'est juste.

— En conscience.

J'ai déjà trop tardé !

— J'eus trop de patience !

Une vie impossible !

— Un martyr.

— Un enfer :

— Va-t'en donc ! dit la femme, ayant assez souffert ;

Garde ta liberté ; moi, je reprends la mienne.

C'est assez travailler pour toi. Quoiqu'il advienne,

J'ai mes doigts, j'ai mes yeux : je saurai me nourrir,

Va boire ! tes amis t'attendent ; va courir

Au cabaret ! le soir, dors où le vin te porte !

Je ne t'ouvrirai plus, ivrogne, cette porte.

— Soit. Mais supposes-tu que je vais te laisser

Les meubles, les effets, le linge, et renoncer

A ce qui me revient dans le peu qui nous reste,

Emportant, comme un gueux, ma casquette et ma veste ?

De tout ce que je vois il me faut la moitié.

Partageons. C'est mon bien !

— Ton bien ? quelle pitié

Qui de nous pour l'avoir montra plus de courage ?

O pauvre mobilier, que j'ai cru mon ouvrage !

N'importe ! je consens encore à partager :

Je ne veux rien de toi, qui m'es un étranger ! »

Et les voilà, prenant les meubles, la vaisselle,

Examinant, pesant ; sur leur front l'eau ruisselle ;

La fièvre du départ a saisi le mari ;

Muet, impatient et sans rien l'attendri,



Ouvrant chaque tiroir, bousculant chaque siège,  
 Il presse ce travail impie et sacrilège.  
 Tout est bouleversé dans le triste taudis,  
 Dont leur amour peut-être eût fait un paradis !  
 Confusion sans nom, spectacle lamentable !  
 Partout sur le plancher, sur le lit, sur la table,  
 Pêle-mêle, chacun, d'un rapide regard,  
 Entasse les objets et se choisit sa part.  
 « Prends ceci ; moi cela !

— Toi, ce verre, moi, l'autre !

— Ces flambeaux, partageons !

— Ces draps, chacun le nôtre !

Et tous deux consumaient, en s'arrachant leur bien,  
 Ce divorce du peuple, où la loi n'est pour rien.  
 Le partage tirait à sa fin ; la journée,  
 Froide et grise, attristait cette tâche obstinée ;  
 Quand soudain l'ouvrier, dans le fond d'un placard  
 Sur une planche haute, aperçoit à l'écart.  
 Un vieux paquet noué, qu'il ouvre et qu'il déplie.  
 « Qu'est-ce cela ? dit-il ; du linge qu'on oublie ?  
 Voyons !... des vêtements ?... une robe ?... un bonnet ?...  
 Leur regard se rencontre, et chacun reconnaît  
 Intactes et dormant sous l'oubli des années,  
 D'une enfant qui n'est plus les reliques fanées.  
 Ils s'arrêtent tous deux, interdits et sans voix ;  
 Leur cœur est traversé d'un éclair d'autrefois ;  
 Leur fille en un instant revit là, tout entière,  
 Dans sa première robe, hélas et sa dernière !  
 « C'est à moi, c'est mon bien ! dit l'homme en la pressant.  
 — Non ; tu ne l'auras pas, dit-elle, pâlissant ;  
 Non ; c'est moi qui l'ai faite et moi qui l'ai brodée...  
 — Je la veux.

— Non, jamais ! pour moi je l'ai gardée,

Et tu peux prendre tout... laisse-moi seulement,  
 Pour l'embrasser toujours, ce petit vêtement.  
 O cher amour ! pourquoi Dieu l'a-t-il rappelée ?  
 Depuis trois ans tantôt qu'elle s'en est allée,  
 Si bonne et si gentille !... Ah ! depuis son départ,  
 Tout a changé pour moi ! maintenant, c'est trop tard ! »

Et, d'un pas chancelant, elle prit en silence  
 Les objets, qu'il lâcha sans faire résistance.  
 Elle arrêta longtemps sur ces restes sacrés  
 Immobile et rêvant, ses yeux désespérés ;  
 Embrassa lentement l'étroite robe blanche,  
 Le petit tablier, le bonnet du dimanche :  
 Puis, dans les mêmes plis, comme ils étaient d'abord.  
 Sombre, elle enveloppa les vêtements de mort.  
 En murmurant tout bas :

Non ! non ! c'est trop d'injure !

Tu te montres trop tard :

— Trop tard ? En es-tu sûre ?

Dit l'homme en éclatant : et puisque notre enfant  
 Vient nous parler encore, et qu'elle nous défend  
 De partager la robe où nous l'avons connue,  
 Et que pour nous gronder son âme est revenue,  
 Veux tu me pardonner ? Je ne peux plus partir ! »

Il s'assit. De ses yeux coulait le repentir.

Elle courut à lui :

« Tu pleures ?... ta main tremble ?... »

Et tous deux, sanglotant, dirent : « Restons ensemble. »

EUGÈNE MANUEL.

## EXPOSITION DE CHICAGO

**C**on se demande ce que font les directeurs de la fameuse exposition colombienne. Ils continuent, paraît-il, leurs travaux. Voilà quinze mois que l'exposition est terminée et aucun des exposants du Canada n'a encore reçu les médailles et les diplômes que le jury lui avait décernés.

En certains quartiers on avait semblé émettre des doutes sur le nombre de récompenses méritées par les écoles de la Province de Québec. Il est vrai qu'une légère erreur avait été commise ; ce n'est pas 75 récompenses que nous avons obtenues, c'est 76.

Aux mois de juillet et d'août derniers, messieurs les directeurs ont envoyé à chacune de nos maisons d'éducation le texte

du diplôme qui lui avait été accordé. Et nous pouvons dire que ces divers diplômes constituent le témoignage le plus honorable en faveur de l'enseignement primaire et secondaire dans la province de Québec.

Les dernières lettres que nous avons reçues du département d'agriculture à Ottawa nous informent que, d'après les renseignements venus de Washington, les récompenses décernées aux exposants canadiens ne pourront pas leur être expédiées avant le mois de mai ou de juin. Mais enfin elles nous seront envoyées : nous pouvons encore attendre.

## A PROPOS DE RENAN

**L** est bien mort cet homme-là, mort tout entier, et c'est en vain que quelques-uns de ses anciens disciples essaient de le faire revivre.

Un monsieur Larroumet fait actuellement à Paris, à la Sorbonne, une série de conférences sur l'influence de ce triste écrivain qui commença, jeune homme, par attaquer l'Évangile et qui, vieillard, ne craignit pas de signer de son nom le livre infâme qui s'appelle : *l'Abbesse de Jouarre*.

S'il a eu de l'influence, hélas ! qu'elle a été néfaste !

Mais aujourd'hui son influence est morte comme lui. Ses livres ne vivront pas. Ceux qui les lisent se font juger sur le champ. On ne les tolère pas dans une bibliothèque respectable.

Nous avons vu avec plaisir l'appréciation qu'un journal catholique français fait du cours du professeur de la Sorbonne. Renan et son panégyriste y sont bien jugés. Cela vaut la peine d'être cité :

« L'élégant professeur libre reproche vivement à l'Église d'avoir calomnié Renan et même d'avoir été ingrate. C'est une erreur et une fantaisie. Il est trop intelligent pour se tromper sur ce que Renan a voulu faire : découronner Jésus-Christ. La manière dont le renégat a procédé est de celles qui indiquent l'extrême perversité. Comment M. Larroumet peut-il se laisser tromper par les emportements d'admiration et d'amour que Renan prodigue à Jésus ? Si le Nazaréen n'est pas le Fils de Dieu, on doit l'appeler imposteur ou bien fou.

La conclusion est inévitable. Renan le savait, le voulait, l'a montré avec acharnement. Rien d'analogue ne s'était vu depuis Judas.

« M. Larroumet exagère en parlant des services que l'ancien élève de Saint-Sulpice a rendus à l'esprit religieux. Nul doute pourtant que toutes ces compilations blasphématoires et fantaisistes n'aient contribué à ramener l'attention de la foule sur des idées qui semblaient oubliées. Renan aura servi la cause qu'il a combattue, de Dieu qu'il a outragé et qu'il a trahi, de l'Eglise qu'il a voulu affaiblir ; c'est le sort de nos ennemis ; c'est une vieille histoire. Mais le rôle du prétendu savant et du penseur-fumiste n'a pas eu la portée qu'on lui attribue. L'avenir prochain sera bien étonné qu'une telle entreprise se soit poursuivie avec succès pendant quarante ans et qu'une génération qui se vante d'être éclairée, hardie et sceptique, ait été à ce point mystifiée. »

## LE MARÉCHAL CANROBERT.

**N**OUS extrayons d'un article de l'*Univers* sur le maréchal Canrobert les lignes suivantes :

« Le dernier des maréchaux de France vient de mourir : il est mort en chrétien, ayant demandé et reçu les derniers sacrements en pleine connaissance... La France ne verra pas disparaître sans émotion le dernier de ses « grands soldats » dont elle était justement fière et dont, dit-on, le rôle est fini. Comme Mac-Mahon, Canrobert a été dans sa longue carrière militaire, sans peur et sans reproche. Si, à propos du premier, un prince a pu évoquer le souvenir de Bayard, à propos du second, un général évoquait celui de Duguesclin. Y aura-t-il encore des maréchaux de France ? Un soldat ira-t-il, suivant l'expression du général Chanzy, chercher son bâton de Maréchal de l'autre côté du Rhin ? Nous l'ignorons, mais s'il n'y en a plus, au moins le maréchalat finit bien avec des hommes comme Mac-Mahon et Canrobert. Et dans ces deux vaillants soldats, qui ont si bien servi la France, le courage s'unissait à la foi chrétienne. »

## NOUVELLES RELIGIEUSES

**l'**Archevêque de St-Boniface.—C'est le 19 mars prochain qu'aura lieu, à St-Boniface, le sacre de Mgr Langevin. Mgr l'archevêque de Montréal sera le consécrateur. Plusieurs évêques de la Province de Québec et un grand nombre de prêtres assisteront à la cérémonie. Le P. Lacombe est attendu à Montréal ces jours-ci. C'est lui qui s'est chargé d'organiser le voyage. La Compagnie du Pacifique vendra très probablement des billets à prix réduits.

**Le Manitoba**, publie une biographie très complète de Mgr Langevin et adresse au nouvel archevêque ces paroles émues :

« Salut à toi, et béni sois-tu, qui viens au nom du Seigneur !

Nous ne demandons pas ton nom. T'appellerais-tu Pierre, Alexandre, ou Philippe, comment pourrions-nous te reconnaître si tu n'apportais pas avec toi les marques avec lesquelles l'Écriture nous a dit que tu te présenterais ! Ces marques, tu les possèdes. Ce sont les clefs que tu as reçues de Dieu, par l'entremise de son Vicaire ; ces clefs sont l'image et le symbole de ta souveraineté.

Viens, viens donc, ô évêque ! Nous t'attendions depuis longtemps ; les portes de la cité sont ouvertes, et ses habitants te recevront dans la jubilation de leur cœur et dans la vénération de ta mission apostolique ! »

**Cadeaux.**—Mgr Langevin recevra à l'occasion de sa consécration épiscopale, de très riches et très utiles présents. Sir Hector Langevin lui donne la chaîne et la croix pectorale, la crosse et l'anneau qui ont appartenu à son défunt frère, Mgr Langevin, évêque de Rimouski. Ses condisciples de classe du collège de Montréal doivent lui présenter une bibliothèque composée de nombreux ouvrages de théologie et de littérature.

**Procès de béatification.**—Le procès de béatification de Mgr de Laval se poursuit activement au séminaire de Québec. Mgr Gravel, M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier et l'honorable M. Chapais ont été appelés la semaine dernière à donner leur témoignage.

A Montréal on attend de Rome les documents qui permettront de commencer de nouveaux procès dans les causes de la Vénérable Mère Bourgeois et de la Vénérable Mère d'Youville. Dans ces deux dernières causes c'est M. l'abbé Pa-

lin d'Abonville, supérieur du collège canadien à Rome, qui remplira les fonctions de postulateur en remplacement de M. l'abbé Captier, devenu comme on le sait supérieur général de la Compagnie de St-Sulpice.

**Le Saint-Père.**—Le Pape a reçu dans la salle du trône l'offrande des cierges offerts par les basiliques, les collégiales, les Ordres religieux, les églises nationales, les confréries, collèges et séminaires.

Tous ceux qui y assistaient ont été frappés de la très bonne physionomie du Pape, qu'on avait prétendu malade.

**Une conversion.**—On annonce que la noble Mme Hissa Ohyama, la femme du chargé d'affaires du Japon à Vienne, qui est cousin du vainqueur de Port-Arthur, se prépare à abandonner le bouddhisme pour se faire catholique.

Ces conversions ne sont pas rares dans la haute aristocratie japonaise.

**A Constantinople.**—Léon XIII a décidé de fonder à Constantinople une institution qui ne sera ni un séminaire, ni un couvent, mais une université de hautes études pour le clergé grec-uni, et où seront enseignés la langue et le rite grecs. Il sera également construit à Constantinople une église grecque.

Les sujets destinés à enseigner dans cet institut et à remplir le ministère dans cette église, seront principalement fournis par le collège grec de Rome qui recevra du Saint-Siège une nouvelle impulsion.

**Persécution.**—Les Agences ont annoncé dernièrement, puis démenti la déportation de quatorze prêtres polonais.

La *Croix* de Paris nous donne à ce sujet des renseignements fournis à son correspondant de Varsovie par les victimes elles-mêmes.

C'est à la suite de la fermeture du Séminaire de Kielce, que la persécution a recommencé.

Douze prêtres sont déjà en route pour la Sibérie, et 12 autres doivent les suivre. Ces 24 ecclésiastiques sont condamnés à la déportation à temps. Ils n'ont commis cependant ni crime politique ni délit d'aucune sorte.

Le Pape Léon XIII est intervenu, et on espère que Nicolas II cassera cet arrêt inique, comme il l'a déjà fait naguère pour les paysans catholiques de Krozé.

**EXTRAIT D'UN**  
**CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES**

**I.—Indulgences indépendantes des fêtes.**

30 INDULGENCES QUI PEUVENT ÊTRE GAGNÉES CHAQUE MOIS.

(Suite).

Dernier dimanche de chaque mois.

ROSAIRE RÉCITÉ AVEC D'AUTRES 3 FOIS PAR SEMAINE pendant le mois ; pour tous les fidèles, *confess.*, *commun.*, *visite*, *prière* ; † (1).

Premier vendredi de chaque mois.

CONFRÈRES DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS } ; *confess.*,  
Gardes d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus }  
*commun.*, *visite* à l'église de la confrérie ; † (2).

Premier dimanche de chaque mois.

CONFRÈRES DU S.-ROSAIRE ; trois indulgences plénières : 1<sup>o</sup> *confess.*, *commun.* dans l'église de la confrérie, *visite*, *prière* ; † ;—2<sup>o</sup> *confess.*, *commun.*, *visite* à la chapelle de la confrérie ; † ;—3<sup>o</sup> *confess.*, *commun.*, *prière*, assistance à la procession de la confrérie (3) ; †. (A suivre).

**II.—Indulgences attachées aux fêtes fixes et mobiles.**

FEVRIER

(Suite)

24. S. Mathias, apôtre.

Voir le No précédent de la *Semaine Religieuse*, page 112.

(Du 22 *fixé au*) 25. Ste Marguerite de Cortone, pénitente.  
du 3<sup>e</sup> ordre de S. Frs. d'Ass.

Voir le No précédent de la *Semaine Religieuse*, page 112.

Mercredi des Cendres.

CONFRÈRES DU SCAPULAIRE DE LA STE-TRINITÉ ; deux indul-

(1) Cette croix signifie aux fidèles qu'ils peuvent ou gagner cette indulgence pour eux ou l'appliquer aux âmes du purgatoire.

(2) Ces deux indulgences peuvent indifféremment être gagnées le 1<sup>er</sup> vendredi ou le 1<sup>er</sup> dimanche, mais une seule fois chacune.

(3) Les confrères malades qui ne peuvent ni communier ni assister à la procession du Rosaire, gagneront cette 3<sup>e</sup> indulgence en récitant 5 dizaines du rosaire, avec le ferme propos de se confesser et de communier aux temps prescrits par l'Église.—Ceux qui sont en voyage ou en service devront dire le rosaire entier.

gences plénières : 1o *confess., commun., visite* à l'église paroissiale, *prière* aux intentions ordinaires et pour le rachat des captifs et leur persévérance dans la foi ; † ;—2o *confess., commun., absolution générale* ; †.

**SURLENDEMAIN DES CENDRES : Ste Couronne d'épines de N.-S.**

Confrères de l'œuvre de la Ste-Face ; *confess., commun., visite* (1 vêpres) à la chapelle de la confrérie, *prière* ; †.

**Première semaine du Carême.**

Associés de la St-Vincent de Paul ; *confess., commun., prière* le 1er dimanche ou pendant la semaine, ou le dimanche suivant, assistance à l'assemblée de cette époque ; †.

**Chaque samedi du Carême.**

CONFRÈRES DU SCAPULAIRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPT. ; *confess., commun., visite, prière* ; †.

**Deux vendredis du Carême.**

CONFRÈRES DU ST-ROSAIRE ; *confess., commun., visite, prière* ; †.

**Dans le cours du mois de mars.**

Tout fidèle qui fait chaque jour du mois un pieux exercice (de prières ou d'actes de vertu) en l'honneur de S. Joseph ; *confess., commun., prière* ; † (4).

**Chaque mercredi du mois de mars.**

CONFRÈRES DE S. JOSEPH (affiliation de Beauvais) ; *confess., commun., visite* à la chapelle de la confrérie, *prière* ; †.

**Chaque vendredi du mois de mars.**

Confrères du Précieux-Sang ; *confess., commun., visite, prière* ; †.

(A suivre).

J. S.

## AUX PRIERES

Sr Claire de Jésus (Clara Ward), des Sœurs de Charité de la Providence, Vancouver.

Dlle Marguerite Viau.

(4) Il y a 300 jours d'indulgence à gagner pour l'exercice de chaque jour. Quand on est légitimement empêché de faire ces exercices en ce mois, on peut les pratiquer en un autre temps. Enfin il est aussi accordé de commencer cette série d'exercices dans le mois de février de manière à les terminer pour la fête (ou la solennité) de S. Joseph.



LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

Monseigneur l'Archevêque de Montréal

À L'OCCASION DU

PROCHAIN CONCILE PROVINCIAL  
DE MONTRÉAL.

EDOUARD-CHARLES FABRE, PAR LA GRACE DE DIEU  
ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE  
MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses  
et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et  
Bénédiction en Notre-Seigneur.*

---

I

Nos Très Chers Frères,

L'Église, ainsi l'a voulu son divin Fondateur, est une société parfaite, indépendante et suprême, ayant pour but le bien surnaturel et le salut des âmes et possédant, à cette fin, la puissance souveraine dans l'ordre spirituel.

Cette société, apostolique dans son origine, sainte dans son action, universelle dans son étendue, se distingue encore par une admirable unité de foi et de gouvernement. Ses dogmes sont immuables et sa doctrine n'a jamais subi la plus légère altération, la moindre division,

ni souffert un compromis quelconque avec l'erreur. Ce que les apôtres ont cru et enseigné, elle le croit et elle l'enseigne ; ce qu'ils ont condamné et anathématisé, elle le condamne et l'anathématise.

Ses membres sont multiples ; ils sont de tous les pays, de toutes les conditions de tous les âges, et cependant, en vertu d'une organisation incomparable, ils ne forment qu'un seul corps dont Jésus-Christ, son chef invisible, est le principe de vie et d'action.

Comme tout corps social, l'Eglise renferme deux éléments essentiels : l'autorité et la multitude, les gouvernants et les gouvernés. Chercher cette autorité en dehors du clergé, dans les rangs des simples fidèles, quelqu'élevée que soit leur position au point de vue civil ou politique, c'est renverser l'ordre établi par le Maître et briser la constitution de son Eglise.

Le principat sacré que le clergé constitue admet toutefois des degrés parfaitement distincts ; confondre ces degrés ne serait pas moins contraire à la notion véritable de la hiérarchie catholique, ni moins funeste à son gouvernement, que de placer les clercs et les laïcs sur un pied d'égalité. Le *diaconat* et la *prêtrise* jouissent, en réalité, de certains pouvoirs incontestables, mais ces pouvoirs sont limités ; ils n'atteignent pas la direction extérieure de la société religieuse, et même en ce qui concerne le culte divin et l'administration des sacrements, ils ne participent que d'une manière incomplète à une puissance supérieure d'où ils découlent et dont ils sont l'épanouissement.

Pour trouver dans sa plénitude le pouvoir d'ordre que

possède l'Eglise, pour se rendre compte de la nature, de l'étendue et du sujet de son pouvoir juridictionnel, il nous faut remonter jusqu'au premier échelon de sa divine, hiérarchie, jusqu'à l'épiscopat lui-même. Seuls, en effet, les évêques sont les pierres fondamentales, quoique secondaires, du royaume de Jésus-Christ ; seuls, ils sont les chefs, les guides, les modérateurs de son peuple. C'est à eux, et non aux simples prêtres, encore moins aux laïcs, qu'il a été dit : " Toute puissance m'a été donnée au ciel " et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, " les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous " ai enseigné (1)." A eux, le pouvoir de lier et de délier (2); celui de consacrer (3), de remettre et de retenir les péchés (4). A eux de juger et de condamner les coupables (5). A eux de régir et de gouverner l'Eglise de Dieu (6).

Ici cependant ne se termine pas la hiérarchie ecclésiastique ; plus haut encore est son couronnement. Au-dessus des évêques dispersés à travers le monde et placés à la tête de chaque diocèse ; au-dessus des archevêques exerçant sur une province entière une primauté d'honneur et un droit de surveillance ; au-dessus des primats et des patriarches, nous apparaît, dans toute la majesté de la double puissance spirituelle et temporelle et dans

(1) Matth. XXVIII, 18-20.

(2) Matth. XVIII, 18.

(3) Luc, XXII, 19.

(4) Jean, XX, 23.

(5) Matth. XVIII, 17.

(6) Act. des Apôtres, XX, 28.

l'éclat de son ineffable dignité, celui qui a reçu, en la personne de saint Pierre, les clefs du royaume des cieux et que le Christ a établi à la base de son Église pour être la source féconde de son unité et de sa stabilité. (7)

Le Pontife Romain est l'évêque des évêques eux-mêmes : il a la charge du troupeau tout entier, des brebis aussi bien que des agneaux ; les uns et les autres lui doivent respect, obéissance et soumission (8).

Interprète infallible de toute vérité révélée, il fixe la foi des fidèles et les empêche de vaciller dans leurs croyances ; le dogme et la morale trouvent ainsi en lui leur gardien incorruptible. Il parle et les doutes se dissipent, les divisions disparaissent, les controverses cessent, les hérésies les plus subtiles sont démasquées et vaincues. Législateur universel, il porte des lois qu'aucun pouvoir humain ne peut casser, ni même entraver, du moins dans leur sanction dernière, puisque par elles sont liées les consciences des fidèles. Juge suprême, il prononce des sentences sans appel, et a le droit d'évoquer à son tribunal toute cause concernant la religion, le culte divin, la discipline. Pasteur des pasteurs, à lui seul appartiennent essentiellement et l'élection des évêques et leur mission respective vers telle ou telle partie du troupeau de Jésus-Christ ; de lui dérive leur pouvoir législatif et judiciaire, pouvoir qu'il peut, à son gré, étendre ou restreindre, et même, dans des cas particuliers, briser et retirer entièrement.

Telle est, Nos Très Chers Frères, dans ses grandes lignes,

---

(7) Matth. XVI, 18, 20.

(8) Jean, XXI, 16, 17.

la merveilleuse organisation de l'Eglise catholique ; hiérarchie forte et puissante que rien ne saurait ébranler, parce qu'elle a Dieu pour principe et pour prototype, la hiérarchie mystérieuse de Dieu le Père et de son Christ.

## II

L'Eglise n'est pas moins admirable dans son gouvernement et dans son action que dans sa constitution. Cette action est double : l'une ordinaire, l'autre extraordinaire ; l'une est propre aux membres de l'épiscopat pris séparément, l'autre émane du corps tout entier et en manifeste la vitalité, l'unité, la fécondité. Par la première, chaque évêque régit l'Eglise particulière à la tête de laquelle l'Esprit-Saint l'a placé, et exerce sur elle, quoique sous une dépendance du Pape, son triple pouvoir doctrinal, législatif et judiciaire. Dépositaire de la doctrine chrétienne, dogmatique et morale, il la répand dans son diocèse par la prédication, les catéchismes, les lettres pastorales et la protège contre tout ce qui peut l'altérer, la corrompre ou la perdre soit au foyer domestique, soit dans les écoles, les académies ou les universités, soit dans l'assemblée des fidèles. Gardien autorisé et vigilant de la discipline ecclésiastique, il porte les lois qu'il juge nécessaires ou utiles pour en assurer le maintien, réprimer les abus, rendre facile l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise, et, au besoin, il condamne et châtie ceux qui refusent obstinément de se soumettre à son autorité.

Grâce à cette action constante des évêques, à ce mode divin du gouvernement de l'Eglise, le bien des âmes,

même des plus humbles et des plus ignorées, est sauvegardé, le dépôt de la foi et de la morale efficacement et intégralement conservé dans les masses, et tous les fidèles, s'ils le veulent sincèrement, peuvent non seulement demeurer fermes dans leurs croyances, mais encore opérer infailliblement leur salut.

La seconde action de l'épiscopat, est son action conciliaire. Une nouvelle hérésie s'élève, un grand schisme éclate, des abus, multiples et très graves, se sont introduits peu à peu dans l'Eglise. Pour détruire les uns, déraciner les autres, assurer le triomphe du bien sur le mal, il faut prendre des mesures promptes, énergiques, efficaces ; imprimer un même mouvement de direction à tous les chefs, pour qu'à leur tour ils le communiquent à leur sujets ; il faut faire briller d'un plus vif éclat la vérité catholique, venger et rétablir ses droits méprisés ou méconnus ; enfin, formuler de nouveau, en les précisant davantage, ou même, si les circonstances l'exigent, en les modifiant, les règles de la discipline universelle. Que fait alors le Pape ? Il appelle auprès de lui tous les évêques, ses frères dans l'épiscopat et ses auxiliaires dans le gouvernement de l'Eglise, il les appelle de l'Orient et de l'Occident, sans distinction de race, de nationalité ou d'ordre hiérarchique. Réunis en de solennelles assemblées que le Souverain-Pontife préside par lui-même, ou par son légat, ces évêques mettent en commun leurs lumières, leur expérience, leur autorité. Ils délibèrent ensemble sur les questions les plus importantes concernant la foi, les mœurs, le culte divin et la discipline. Prenant pour règle et pour base la parole

divine contenue dans la Sainte Ecriture ou dans la tradition, ils proposent à la croyance des fidèles, non des dogmes nouveaux, mais ce qui a toujours été cru et enseigné généralement, quoiqu'ignoré ou contesté par quelques-uns. Ils interprètent la loi divine et en font connaître le sens et l'étendue. Leurs décisions ont une autorité telle, qu'en matière de doctrines et de mœurs, elles constituent une règle de foi à laquelle tout chrétien, sans exception, est obligé de se soumettre sous peine d'être frappé d'anathème et retranché du sein de la société religieuse. C'est la conséquence nécessaire de l'infaillibilité de l'Eglise et de la promesse faite par Jésus-Christ à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Quant aux règlements disciplinaires qu'ils portent, les évêques peuvent, avec l'approbation du Pape, les étendre à tous les fidèles et lier ainsi toutes les consciences.

Dix-neuf fois déjà, l'Eglise a tenu ces assises solennelles que l'on nomme Conciles Œcuméniques ou universels, dix-neuf fois elle a rappelé, comme autrefois au Cénacle, les successeurs des apôtres dispersés dans le monde par les nécessités de l'Evangile, et les a réunis dans la prière, le conseil, le témoignage d'une même foi et d'une même autorité pastorale. De chacune de ces augustes assemblées, l'épiscopat est sorti plus un, plus fort, plus puissant.

“ Il est incontestable ” écrivait naguère un évêque de France (9) “ que jamais les pontifes du Seigneur n'ont été “ assemblés sous l'égide de l'Esprit-Saint sans se sentir

---

(9) Mgr Pie, évêque de Poitiers.

“ grandis et fortifiés à la suite de cette bienheureuse et  
“ toujours trop courte co-habitation. Là, toute pression  
“ irrégulière est comme impossible ; aucun esprit, aucun  
“ sentiment de personnalité ne peut définitivement préva-  
“ loir ; le parti pris et l'esprit prévenu subissent le con-  
“ trôle de l'examen ; l'impétuosité des caractères et des  
“ volontés est comprimée ; l'ascendant même du talent  
“ ne peut dégénérer en séduction ; les calculs de l'habi-  
“ lité trop humaine sont déjonnés. En un mot, toute  
“ surprise est écartée, les hommes finissent par s'effacer,  
“ l'assistance que Jésus-Christ a promise à ses apôtres  
“ devient comme sensible ; la foi, la doctrine, la tradition,  
“ le droit triomphent seuls.”

Mais on le conçoit facilement, Nos Très Chers Frères, l'Eglise ne peut ébranler le monde entier par la tenue fréquente des Conciles Œcuméniques, et priver ainsi, à des époques trop rapprochées, tous les diocèses de la présence de leurs pasteurs et de leurs chefs. C'est pourquoi, elle a ouvert au collège épiscopal des réunions particulières auxquelles ne prennent part que les archevêques et les évêques d'une nation, sous la présidence d'un légat du St-Siège, ou même les seuls évêques d'une province ecclésiastique convoqués par le Métropolitain. Ces conciles, soit nationaux, soit provinciaux, où les évêques seuls, à l'exclusion de tous les autres membres du clergé qui peuvent y être appelés simplement pour éclairer la discussion de leurs lumières, ont droit de suffrage et de voix délibérative, parce que seuls ils sont les vrais pasteurs de leurs diocèses et leurs guides autorisés, ont pour but de procurer la parfaite exécution des



décrets des Conciles Œcuméniques et des lois générales de l'Eglise, de resserrer davantage les liens qui unissent chaque Eglise particulière à l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres, d'affermir la discipline dans les rangs du clergé, de confirmer les coutumes louables, de réformer les mœurs du peuple, de traiter les questions dont l'importance a grandi depuis le dernier synode ; enfin, comme le droit commun admet le principe des exceptions, des dérogations ou des modifications faites dans des conditions régulières, ces conciles voient encore s'il n'y a pas lieu d'apporter à quelques détails de ce droit un tempérament légitime qu'ils subordonneront ensuite à la sanction de Rome. " Par là, tous les besoins divers des divers lieux trouvent une juste satisfaction, puisque l'autorité qui y pourvoit est celle des législateurs locaux dûment instruits et informés, s'entraïdant de leurs conseils et de leurs lumières réciproques."

Les Conciles particuliers remontent jusqu'au berceau de l'ère chrétienne. Celui tenu à Jérusalem par les apôtres nous a légué, outre des lois disciplinaires très importantes, un admirable *Credo* que les chrétiens de tous les siècles n'ont cessé de répéter comme la formule la plus précise et la plus claire de leur foi et de leur amour. Tant que durèrent les persécutions, ces conciles furent assez rares, mais une fois la paix rendue à l'Eglise, ils se multiplièrent et produisirent partout des fruits abondants de salut.

Ceux d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, de France, d'Angleterre et d'Allemagne sont restés mémorables dans l'histoire et ont puissamment contribué non seulement

à l'extension du règne de Jésus-Christ dans le monde par celui de son Eglise, mais encore au bonheur temporel des peuples, à la paix et à la prospérité des nations, à l'affermissement de l'autorité sous toutes ses formes légitimes, au triomphe de la liberté véritable, au développement des sciences et des arts, et ont ainsi préparé, dans une large mesure, les éléments de la civilisation moderne.

### III

Le 28 avril prochain, Nos Très Chers Frères, s'ouvrira, pour la première fois dans Notre Métropole de Montréal, l'une de ces assemblées solennelles que l'Eglise, dans sa sagesse et sa sollicitude pour le bien des âmes et l'ordre disciplinaire de chaque diocèse, ordonne aux Evêques d'une province ecclésiastique de tenir, autant que les circonstances le permettent, tous les trois ans.

Cet événement remarquable nous reporte naturellement vers le passé et rend plus sensible encore le développement religieux de notre pays et l'extension rapide qu'y a prise la hiérarchie catholique. Il y a à peine 70 ans, le Canada ne possédait qu'un siège épiscopal, celui de Québec ; siège vénérable non seulement par l'antiquité de son origine et de ses traditions, mais aussi par son histoire, par les Pontifes qui l'ont illustré de leurs vertus et de leur science, par le prestige dont il jouit à si juste titre, et d'une manière particulière par ces Eglises nombreuses qui sont sorties de son sein, ont grandi sous sa garde et sous sa protection, sont devenues à leur tour la Mère d'autres Eglises, et lui forment maintenant une couronne d'honneur et de gloire.

Aujourd'hui, en effet, sept archevêques et plus de vingt évêques exercent dans la vallée du St-Laurent, l'Ontario, les Provinces Maritimes, les Territoires du Nord-Ouest et les Montagnes Rocheuses de la Colombie Anglaise, les sublimes fonctions et le ministère redoutable confiés autrefois à la vigilance et au dévouement d'un seul Pasteur. Evidemment, ce progrès merveilleux n'est pas l'œuvre des hommes ; multiples, sans doute, ont été leurs travaux, grands leurs sacrifices, actif et éclairé leur zèle ; mais par eux-mêmes et sans les bénédictions de Celui de qui procède toute fécondité, ces travaux, ces sacrifices, ce zèle auraient été impuissants à produire de tels fruits d'accroissement, de grâce et de salut.

Le diocèse de Montréal, pour ne parler que de celui-ci, a eu sa large part de faveurs et de privilèges dans la protection toute spéciale dont la divine Providence n'a cessé d'entourer l'Eglise du Canada. Détaché de Québec en 1836, il a pris en moins d'un demi-siècle, un développement extraordinaire.

Les œuvres de piété et de bienfaisance, les établissements d'éducation et de charité, les communautés d'hommes et de femmes, le clergé, tout a été visiblement béni de Dieu et conduit par sa main toute puissante. Cette prospérité toujours croissante nécessita, à diverses reprises, des démembrements plus ou moins considérables. C'est ainsi que s'est formé, en partie, le diocèse d'Ottawa, en 1847, et le 8 juin 1852, le diocèse de St-Hyacinthe dans sa presque totalité.

Le 8 juin 1886, Rome, voulant reconnaître et récompenser le bien immense opéré parmi nous, donner un

elan nouveau au zèle des catholiques, augmenter le prestige de notre ville épiscopale, daigna ériger en archevêché le diocèse de Montréal, assignant comme suffragants à la nouvelle Métropole les sièges de St-Hyacinthe et de Sherbrooke.

Enfin, quelques années plus tard, le 5 avril 1892, le Souverain-Pontife créait le diocèse de Valleyfield et ajoutait, par là, à la force et à l'influence de notre province ecclésiastique.

C'est ainsi que semé dans une terre féconde, arrosé des pluies du ciel, cultivé par des mains laborieuses, le petit grain de sénévé a cru et est devenu un arbre magnifique protégeant sous son ombre un vaste territoire et une nombreuse population de fidèles. (10)

Le premier Concile Provincial de Montréal vient donc à son heure. Il sera en même temps la consécration du passé et la préparation de l'avenir. Le clergé et les fidèles y trouveront une occasion favorable de se répandre en actions de grâces pour tant de bienfaits reçus et de supplier le Dieu Tout-Puissant de vouloir bien veiller toujours sur nous, conserver dans leur intégrité la foi et les pieuses traditions de nos Pères, fortifier de plus en plus au sein de nos populations le règne de Jésus-Christ et déjouer les efforts sacrilèges de ceux qui, par haine ou par aveuglement, cherchent à détruire ce règne, au moins à l'entraver et à le restreindre.

Unis dans une même pensée et une même prière, vos Pasteurs travailleront sous le regard de Dieu et avec l'as-

---

(10) V. Lettre pastorale sur l'érection du diocèse de Valleyfield.

sistance de son esprit de conseil et de lumière, à tout ce qui peut assurer le salut des âmes confiées à leur garde, l'observation des lois divines, le respect de la discipline ecclésiastique, la majesté du culte, la sainteté des prêtres, la perfection des religieux, le développement des œuvres d'éducation et de charité, en un mot, le bien de la religion dans la vie publique non moins que dans la vie domestique et privée. Les dangers à éloigner et les abus à réprimer, seront encore l'objet de leur attention et de leur sollicitude. Enfin, quelques-unes des grandes questions sociales qui intéressent si vivement notre époque et auxquelles l'Eglise ne saurait rester étrangère, seront étudiées et traitées d'après les enseignements admirables de force et de clarté que l'illustre Pontife, qui préside actuellement aux destinées du monde catholique, n'a cessé de donner depuis le commencement de son règne.

Sept fois déjà, de semblables assemblés se sont tenues dans la Métropole de Québec. Ces conciles, sanctionnés par la suprême autorité du St-Siège, ont produit des résultats dont personne n'osera nier l'importance, ni la fécondité au double point de vue religieux et social. Ils resteront dans notre histoire, comme des monuments impérissables du zèle, de la prudence et de la piété de l'épiscopat canadien.

Nous avons lieu d'espérer, Nos Très Chers Frères, que non moins fructueux sera le prochain Concile de Montréal. Vous en connaissez maintenant la date, le but et l'objet, à vous d'en assurer le succès ; par vos ferventes prières, la réception fréquente des sacrements de pénitence et d'eucharistie, vos aumônes, vos mortifications

et vos bonnes œuvres, faites en sorte que, moyennant la grâce de Dieu, une action si haute et si grave commence sous des auspices favorables, qu'elle se poursuive dignement et qu'elle arrive à une conclusion heureuse. (11)

Vous surtout, vierges saintes, qui offrez à la Majesté souveraine un holocauste parfait de tout vous-mêmes, âmes simples et cachées aux yeux des hommes, mais que Jésus-Christ, votre divin Epoux, connaît et dont il ne repousse jamais les gémissements, associez-vous aux ministres des autels, aux hommes du cloître et du sanctuaire, et parceque " tout bien parfait et tout don excellent vient d'en haut et descend du Père des lumières," (12) ne cessez pas de demander à Dieu, suivant la belle prière de saint Charles Borromée, d'être présent avec Nous qui allons Nous assembler en son Nom. Qu'il illumine nos âmes de l'éclat de sa lumière, qu'il les échauffe de son amour, qu'il les dirige par sa sagesse, qu'il fasse que tous dans un même dessein, par la conscience d'un même devoir, obéissant aux mêmes règles et aux mêmes exemples, nous payions et acquittions si pleinement la dette de Notre charge qu'un jour Nous-mêmes et tous les fidèles de cette province, unis et identifiés en Lui, Nous jouissions avec Lui de la gloire éternelle. (13)

Ces supplications universelles, Nos Très Chers Frères, vous les ferez arriver au trône de Dieu par l'entremise de celle que les docteurs de l'Eglise ont appelée la lumière, le conseil et le soutien des Conciles.

(11) Cérémonial des évêques.

(12) Jac. I. 17.

(13) Acta Ecclesie Mediolanen.

Sous les yeux de Marie, et avec le bénéfice de sa prière s'est accompli le premier de tous les Conciles ; sous les regards et sous les auspices de Marie, assise désormais, non plus à côté de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, mais à la droite même du Pasteur suprême, et dominant " de là tous les ordres de la hiérarchie céleste et de la hiérarchie terrestre, " se sont assemblés les évêques de tous les siècles et de tous les pays ; sous la protection de son très saint Nom, se tiendra aussi, dans la ville qui lui a été consacrée d'une manière spéciale, le premier de nos conciles provinciaux. Par la prière toute puissante, les influences bénies, les intercessions efficaces de la Mère de Dieu, ce concile, Nous en avons la ferme conviction, donnera donc son fruit en son temps, il le donnera plein et entier, et les générations à venir trouveront dans ses enseignements et ses règles disciplinaires la vie, la lumière, la force et le salut.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables Frères les chanoines du chapitre de notre Métropole, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o À la sainte messe, *servatis rubricis*, les prêtres continueront à dire l'oraison " du Saint-Esprit, " ajoutant à l'intention déjà indiquée, celle de prier pour tous ceux qui doivent participer au prochain concile provincial de Montréal.

2o Les trois dimanches qui précéderont le Concile, et le jour même où s'en fera l'ouverture, on chantera le *Veni Creator* avant la grand'messe dans toutes les églises et chapelles publiques de ce diocèse ; dans les communau-

tés où il n'y a qu'une messe basse, on récitera cet hymne avant la messe principale.

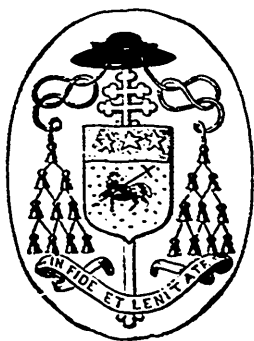
3o Tous les jeudis du mois d'avril, on chantera dans l'Église Métropolitaine la messe du Saint-Esprit.

4o Tous les jours du mois d'avril et pendant le temps que durera le Concile, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée dans les communautés de femmes, et le soir il y aura salut solennel. Chacune de ces communautés recevra un tableau indiquant le jour qui lui est assigné.

5o Messieurs les curés et les recteurs d'églises inviteront les fidèles à faire quelques prières spéciales et à offrir quelques mortifications aux intentions du Concile.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, ce quinze février mil huit cent quatre-vingt-quinze, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Chancelier.



† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

Par Mandement de Monseigneur,

ALFRED ARCHAMBEAULT, Chan.,

*Chancelier.*



# PIANOS NEWCOMBE



FABRIQUES PAR

**O. NEWCOMBE & CO.**

— TORONTO —

Les, **PIANOS NEWCOMBE** ont obtenu des récompenses à toutes les expositions où ils ont figuré, entr'autres à

**LA NOUVELLE ORLEANS, 1885,**

1<sup>re</sup> Médaille d'Argent.

**LONDRES, 1886,**

Médaille et Diplome.

**EXPOSITION UNIVERSELLE, CHICAGO, 1893**

La plus haute récompense pour Solidité de Construction.

Qualité des Matériaux et de la Main d'Œuvre.

Qualité Chantante des Sons.

Elasticité du Mécanisme.

Caisses Artistiques et Fini Irréprochable.

Nous fournirons, sur demande, une liste des Communautés et des Musiciens qui se servent depuis longtemps des **PIANOS NEWCOMBE**.

Catalogues illustrés et liste des prix expédiés sur demande.

Comme nous n'employons pas d'Agents, adresser toute demande directement à

**L. E. N. PRATTE**

Facteur et Importateur de Pianos et d'Orgues

**1876 RUE NOTRE - DAME,  
Montréal.**

# **A. PALASCIO** MARCHAND DE FER En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

## " AU BON MARCHÉ "

### Maison Valiquette & Valiquette

ETABLIE EN 1870

Importateurs de Marchandises Françaises Anglaises  
et Américaines

TAPIS ET FOURNITURES DE MAISON  
Spécialités

**PRELARTS : 4, 6 A 8 VERGES DE LARGE**

Nous achetons nos Marchandises en Fabrique et nous  
détaillons au prix du Gros.

**1883 A 1885, RUE NOTRE-DAME**

En face du block Balmoral.

**MONTREAL.**

TELEPHONE DES MARCHANDS 32.

## **WISINTAINER & DALCECCIO**

*Encadreur et Importateur de Chromos, Moulures et Globes*

Spécialité : Ouvrages en Cire. En Gros et en Détail.

32 Rue St-Laurent et 1855 Rue Ste-Catherine - Montreal

Grand assortiment de Moulures du dernier goût, plus un grand choix d'Images religieuses et Chromos. Globes ronds, ovales et carrés. Une spécialité pour ouvrage en cire. Une visite à nos établissements vous convaincra du fait.

Nous sommes aussi les éditeurs d'une nouvelle image pour la première communion avec inscription (c'est-à-dire prière) en français et en anglais, pour garçons et filles.

Echantillon envoyé sur demande gratis. Nous ferons des prix spéciaux pour le clergé et les communautés religieuses. Ouvrage de première classe et promptement exécuté.

## **ALBERT LEFEBVRE**

Chapelier et Manchonnier

IMPORTATEUR

*Toutes Marchandises du dernier Gout et de Première Qualité.*

Une attention spéciale est donnée aux commandes  
du Clergé et des Communautés religieuses.

1794 — rue Ste-Catherine — 1794

## Pastilles Composees d'Ecorce d'Orme

*Pour Enrouement, Irritation des Bronches, Mal de Gorge, Toux, Rhumes, Asthme, etc.*

Ces pastilles sont d'une utilité spéciale aux chanteurs, prédicateurs, orateurs sujets à souffrir d'Enrouement.

PRIX DE LA BOITE - - - 10 CENTINS

DOUZAINÉ DE BOITÉS - - - 75 CENTINS

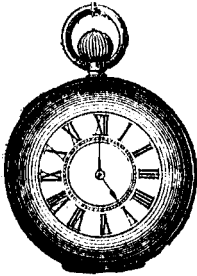
En vente partout.

Dépôt général :

**Pharmacie CHEVAL & GAUVBEAU**

**501 RUE ST JACQUES**

*Près de la Gare du Grand-Tronc.*



## A. MONGEAU

### . . Horloger . .

### BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général —

### 42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitre

MONTREAL

---

# Perrault, Mesnard & Venne

## ARCHITECTES

— ET —

# INGENIEURS CIVILS

## 97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL. Can.

---

# **Le Médecin**

## **DE LA FAMILLE**

**Encyclopédie de Médecine et d'Hygiène publique et privée**

C'est un très beau volume de 1300 pages, grand in 8 vo, illustré de 230 planches en couleurs et de belles gravures, et bien relié en cuir.

Il a été écrit pour l'usage de la famille, et ne comporte rien dans le texte ou parmi les gravures qui soit déplacé.

C'est le seul ouvrage de ce genre en français. Il est d'une valeur inappréciable. C'est le guide médical par excellence des familles. Il faut le lire pour s'en convaincre. Il décrit avec soin, simplicité et clarté, chaque maladie, en indique tous les symptômes, et donne le meilleur traitement connu pour la guérir.

Il est indispensable au clergé, spécialement à nos prêtres missionnaires.

Les auteurs sont des docteurs en médecine, professeurs, praticiens et spécialistes distingués, y compris MM. les Drs. S. LACHAPPELLE et L. E. FORTIER, Université Laval; BUCHANAN BURN, de l'hôpital Bellevue, New-York; W. B. ATKINSON, Philadelphie; HENRY M. LYMAN et W. D. BELFIELD, Université Rush, Chicago; C. FENGER, autrefois de Paris, à l'école des Médecins et Chirurgiens, Chicago; M. L. KING, chirurgien de l'hôpital Roosevelt, New-York; H. W. JONES, de Londres, Angleterre, spécialiste célèbre dans les maladies des femmes et des enfants; et M. le Dr. HARPER, spécialiste dans les maladies des yeux.

Il est de plus recommandé par les revues médicales de nos Universités, par les meilleurs médecins du pays, comme sûr, parfaitement renseigné et très complet, et par le haut clergé comme absolument moral.

Ce livre est vendu seulement par souscription; il n'est pas en vente dans aucune librairie.

Le tirage est limité. Tant que l'édition durera, jusqu'au 1er mars 1895, des offres et prix spéciaux seront faits aux membres du clergé et aux communautés religieuses qui souscriront à cet ouvrage.

Pour plus de détails, s'adresser, pour les éditeurs, à

**W. H. COLLINS,**

291 Rue Queen, Ottawa.

**Pharmacie**



**Laviolette & Nelson**

1605 RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

*Propriétaires des Poudres Anti-Rhumatismales du Dr Nelaton.*

*Prescription pour le Rhume du Dr Nelson.*

*PATE du Dr CHEVALIER à la Gomme d'Epinette et au Baume de Tolu.*

**F. ED. MELOCHE**

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaillé à l'Exposition de Chicago, (1893)

**DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS**

ARCHITECTURE — PEINTURE

*References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Saull-au-Récollet.*

TELEPHONE BELL 6478. | Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri,

Montréal.

**PHARMACIE KNEIPP**

Tous les médicaments et spécialités de la CURE D'EAU

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**

CHAPELURE pour POTAGE de SANTE, etc. Demandez le Catalogue.

HENRI LANCOT, Pharmacien, 299½, rue St-Laurent, Montréal.

**CHARLES A. BRIGGS**

**CHAPELIER et MANCHONNIER**

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

**LUCIEN BENOIT**

**Sculpteur et Doreur**

200 et 202, rue JACQUES-CARTIER, Montréal.

*A fait la sculpture, la dorure et les bancs de la Cathédrale de Montréal, aussi l'ameublement de la sacristie, les autels, la chaire de la Cathédrale de Pembroke, ainsi que la sculpture des églises de Joliette, de Ste-Thérèse, de St-Léonard de Port Maurice et de celle du Sacré-Cœur à Ottawa, etc, etc, etc.*

# LA ROYALE

Bureau Principal :

PROJIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME

CIE D'ASSURANCE

Actif \$80.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,  
agents du département français.

## JAS. W. PYKE

MARCHAND DE

Fer, Acier, Tuyaux pour système de chauffage, Tuyaux a Gaz  
ET ACCESSOIRES

Tubes pour Bouilloires, Dechets de Coton, etc., etc.

35 rue St-Francois-Xavier - Montreal

J. B. PILON & FILS

ENTREPRENEURS DE  
POMPES FUNEBRES

ETABLI EN 1879

Glacieres, Embaumage, et  
voitures doubles, une spécialité

2517 rue Notre-Dame

Entre les rues St-Martin et des  
Seigneurs, Montréal

TELEPHONE BELL, 5362



## CAREME !!! POISSON !!!

NOTRE STOCK DE POISSON EST MAINTENANT COMPLET

MORUE VERTE de toute description. HARANG LABRADOR en quart et  $\frac{1}{2}$  quart.

HARANG "CAP BRETON" en quart et  $\frac{1}{2}$  quart. TRUITE, etc., etc.

Aussi : HOMARDS, SAUMONS, SARDINES, MAQUEBEAU, Conserves.

Le tout de qualité garantie. Nos prix sont excessivement bas.

Demandez nos cotations avant d'acheter ailleurs.

LAPORTE, MARTIN & CIE, No 72 a 78, rue St-Pierre, - Montreal.

ÉPICIERNS DE GROS

## JOS. ROBERT & FILS

Marchands de Bois de Sciage

107 AVENUE PAPINEAU

Telephone 6258

MONTREAL

Séchoir à bois perfectionné, le plus grand du Canada.

Manufacturiers de bancs d'église, pupitres, portes, chassis, moulures, etc.  
Fabricants de lits en fer, pour communautés, hosp ces, hôpitaux, etc.

Ouvrages de toutes sortes en acier, fer, cuivre et fonte.

# PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME DU LAC, P. Q.

**Spécialité : VINS DE MESSE ET DE TABLE**

*Painière, Fromage Port-du-Salut, Beurre 1er Choix.*

## ANIMAUX REPRODUCTEURS

S'adresser : 1o A la Trappe de N.-D. du Lac, P. Q.  
2o Pour vins et fromage : à M. Brisset, rue Gosford.  
3o Pour beure : à MM. Lévêque et Pichette, 2062  
rue Ste-Catherine.

# VICTOR THERIAULT

## ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

TOUJOURS EN MAINS :

**Un grand Assortiment de Corbillards**

A vendre à des conditions très faciles.

**16½ et 18 Rue St-Urbain, Montréal**

**Téléphone 1399.**

**Spécialité, embaumer.**

*Téléphone No 2220.*

*Téléphone privé 3334.*

# I. L. LAFLEUR

**1932, rue Notre-Dame et 55 & 57 rue Dupre, Montreal.**

IMPORTATEUR DE

**FERRONNERIES, PEINTURES, VITRES. VERNIS, ETC.**

**Portes de toutes sortes, Tole noire et galvanisée et Papier goudronné  
SPECIALITE, FIL BARBELE**

*Une attention spéciale sera donné aux Communautés religieuses et Fabri-  
ques. Pour références :*

*Révds MM. Maréchal, Notre-Dame de Grâce, J. P. Bélanger, St-Andre  
Avelin, Chaput, Chateauguay. Révds Sœurs du Précieux Sang, Notre-  
Dame de Grâce et de la Congrégation Notre-Dame, Collège Ste-Croix, Côte  
des Neiges, Farnham, Memramcook.*

# STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825.

DE BOURG, ECOSSE.

**Bureau principal en Canada : Montréal.**

Assurances substantantes \$100,000,000. | Fonds investis \$32,000,000. | Revenu annuel  
\$4,200,000.— Bonus distribué \$22,000,000.

W. M. RAMSAY, gérant.

# JOS HUSUREAU

**PLOMBIER, FERBLANTIER**

Poser d'Appareils à Eau Chau-  
de, Couvertures, Etc

**No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.**

# AUX MESSIEURS DU CLERGE

**N. B.—PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT**

Notre magasin ayant été fondé en 1877, sans un Dollar de capital, nous fûmes obligés, comme le sont encore aujourd'hui les autres détailliers, d'acheter nos fourrures des marchands de Gros, Juifs de Montréal, qui eux, chacun le sait, vendent toujours le plus cher possible. Heureusement, à force de travail et de persévérance, notre maison prit bientôt une importance qui les amena à se disputer notre compte sur les garanties spéciales à eux offertes par notre crédit. Mais aujourd'hui, et cela depuis 1890, vu l'énorme clientèle qui ne cesse d'achalander notre maison, en pleine voie de prospérité, grâce à la plus scrupuleuse honnêteté de notre part, il nous a été permis de laisser le marché très limité de Montréal, pour aller, comme ces messieurs du Gros, acheter nos fourrures sur les plus grands marchés du vi-ux monde européen. Le coup d'aile est maintenant donné, et nous ne cessons depuis cette date d'importer tout ce qui se peut concevoir de plus beaux, de meilleurs et de plus à la mode en fait de fourrures. Tous les ans nous nous rendons nous-mêmes aux grandes foires de Leipzig et de Londres pour saisir tout de suite la plus belle marchandise à sa première apparition. Nous pouvons aussi vendre beaucoup plus beaux pour le même prix, que n'importe quel autre marchand de Montréal; qui, lui, est obligé d'acheter du Gros i. e. de payer très chers ses fourrures pour n'avoir, le plus souvent, qu'une marchandise très inférieure. (A suivre).

**Chs Desjardins & Cie**

**1537 Rue Ste-Catherine**

**Montréal**

## J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

**Cierges de toutes dimensions**

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

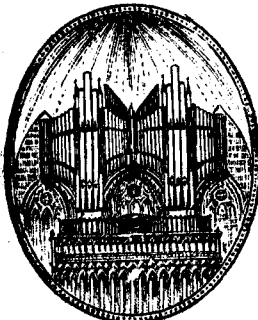
Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1878.

**CASAVANT FRERES**  
**Facteurs d'Orgues**

ST-HYACINTHE, P. Q.



*Orgues à Transmission Electrique, Pneumatiques et Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.*

RÉFÉRENCES: Orgues de N. D. de Montréal (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N. D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, Sacré-Coeur d'Ottawa, St. Anthony's, Montréal, etc.  
Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.